



PROGRAMME DE FORMATION

MONTAGE UTILISATION ET DEMONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT (sous dispositif INRS - Recommandation CNAM 457)

Durée : 2 jours - 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Nombre de stagiaires : minimum : 3 – maximum 8

Public visé

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Prérequis

- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale délivré par la Médecine du Travail permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Ne pas être sujet au vertige
- Venir avec ses EPI (harnais, vêtements de travail, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants de sécurité, lunettes)
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant

Objectifs pédagogiques

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Contenu de la formation (48% du temps total de théorie et 52% du temps total de pratique)

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - o Signaler les situations dangereuses
 - o Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation.
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes.
- Échafaudage roulant TOTEM 2 : 180-250-300/GENERIS 750 - 950
- Vidéoprojecteur, paperboard et support de formation livret.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Les candidats seront évalués sur leur acquis :
 - o de manière théorique par un QCM
 - o de manière pratique via des évaluations des savoirs faire, basées sur les domaines de compétences du document de référence
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis et un certificat INRS issu de FORPREV.
- Un certificat de réalisation sera délivré.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formateur certifié en échafaudages roulants (R457) et échafaudage de pied (R408) par l'INRS. Également certifié en travaux sur corde, pose de ligne de vie.

 *La loi stipule que les formations échafaudage doivent être renouvelées et complétées aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements (articles R4323-69 et R4323-3 du Code du travail). Il appartient donc à l'employeur de déterminer la périodicité du renouvellement de la formation, en fonction notamment de l'évolution du matériel.*

En principe, on considère comme indispensable :

- *un complément de formation (au minimum) lors de tout achat d'un nouveau matériel ;*
- *un renouvellement de formation en cas de constat répété, par le chef d'entreprise, d'erreurs liées au montage/démontage des échafaudages ;*
- *le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement préconise un renouvellement tous les 5 ans.*

La formation « Montage, utilisation et démontage d'un échafaudage roulant (sous dispositif INRS) permet d'obtenir, sous conditions, des subventions de la CARSAT pour l'achat de matériels de prévention des chutes de hauteur. Pour plus d'informations, voir sur le site AMELI.